



MAGAZINE

Le journal d'information de Flers Agglo

#12

Mars/Avril/Mai 2019

Supplément **Ville de Flers**



GYMNASE JEAN-MONNET

Le chantier de rénovation-extension est démarré

p.4

Le nouveau pas de tir à l'arc de la Petite A, au premier plan sur la photo, sera construit au bout du gymnase Jean-Monnet en cours de rénovation.

Lieu passerelle, premiers pas vers l'école

p. 2

Cimetière : les allées végétalisées

p. 4

Police municipale : un an après

p. 5

Centre-ville : l'habitat au cœur des projets

p. 8

Magazine publié par la Ville de Flers - Avenue du Château
CS 70229 61104 Flers Cedex • **Service communication:**
Direction Attractivité du Territoire - Tél. 02 33 98 19 76 -
plebosse@flers-agglo.fr • **Directeur de la publication:**
Yves Goasdoué • **Rédaction - Photos:** Patrice Lebossé,
Blandine Bienfait • **Crédit photos:** Service communication
Flers Agglo sauf mention • **Création de la maquette:**
Epiceum • **Mise en page/Impression:** Imprimerie Mouturat -
Flers - Tél. 02 33 62 25 15 - Courriel: mouturat.imp@orange.fr
• **Dépôt légal:** mars 2019, ISSN 2552-0938. • Tirage
9500 exemplaires • **Distribution:** sous film avec le magazine
Le Fil de Flers Agglo • **Reproduction, même
partielle, interdite. Imprimé avec des encres
végétales sur papiers issus de forêts gérées
durablement.**



LIEU PASSERELLE Faciliter le passage de l'enfant à la maternelle

Les écoles maternelles La Fontaine et Les Vallées accueillent chacune un lieu passerelle pour faciliter le passage de l'enfant de la structure familiale vers la maternelle dès 2 ans.

Pour Flers Agglo, la Ville de Flers, l'Éducation nationale et l'association Flash, les lieux passerelle accompagnent vers la scolarisation les enfants qui n'ont pas connu de socialisation dans des structures collectives, en y associant les parents. « L'objectif est de donner les mêmes chances de réussite scolaire aux enfants d'une même tranche d'âge ».

Deux écoles concernées

Les Vallées et Jean de La Fontaine sont situées en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) dans le cadre de la politique de la Ville (Ville de Flers, Flers Agglo).

Une Éducatrice de Jeunes Enfants (EJE), anime la passerelle en collaboration avec l'enseignant chargé de la classe des moins de 3 ans. L'accueil dans le lieu passerelle est possible tout au long de l'année scolaire :



Le lieu passerelle est un espace de transition permettant une séparation progressive parents-enfants vers l'école.

- Jean de La Fontaine : mardi, jeudi et vendredi matin ;

- Les Vallées : lundi matin.

L'entrée en petite section de maternelle peut s'effectuer en cours d'année.

Partenariat collectivités / Éducation nationale

Le fonctionnement de la passerelle résulte d'un partenariat fort entre l'Éducation nationale,

la Ville, l'agglomération et l'association Flash autour de la « scolarisation des enfants de moins de 3 ans », lequel s'est traduit par la convention signée en novembre dernier.



Pour en savoir plus :

Association Flash
15, rue Jules-Appert - Flers
02 33 64 84 93
flersflash61@yahoo.fr

CENTRE-VILLE

Stationnez EasyPark !

Payer son stationnement à Flers avec son smartphone grâce à l'application EasyPark c'est possible.

Payer à l'horodateur, chercher sa monnaie ou sa carte de paiement, déposer le ticket derrière son pare-brise n'est plus indispensable. Il suffit de télécharger EasyPark gratuitement depuis son App Store ou Play Store et créer un compte.

« Cerise sur l'application », plus besoin de recourir à des moyens mnémotechniques pour se souvenir de son numéro d'immatriculation ou de conserver la photo de celle-ci sur son portable !

Le numéro de la plaque d'immatriculation sera enregistré dès l'ouverture de son compte.

Un complément au paiement classique

EasyPark permet de s'acquitter du montant de la durée exacte de son stationnement, sans crainte de dépassement (alerte 15 minutes avant la fin). Il est alors possible de prolonger à distance la durée (dans la limite des 3h autorisées) ou de la réduire.

Ainsi, le montant payé correspond au temps réel stationné puisque l'arrêt du stationnement se fait d'un clic lors du retour au véhicule.



d'infos :

<https://www.flers-agglo.fr/stationnement-a-flers-paiement-lappli-easypark/>

ÉCOLE SÉVIGNÉ Premiers travaux engagés



Le mur de la coursive a été découpé par tronçons avant sa démolition fin janvier.

La rénovation du groupe scolaire Sévigné - Paul-Bert est aujourd'hui entrée dans sa phase de travaux sur les deux écoles. Depuis le début de l'année, les premiers chantiers de démolition ont débuté. Le portail d'entrée de la maternelle Sévigné a été démolé, ainsi que des murs à l'intérieur de certains espaces entre les deux écoles.

Côté Paul-Bert, le chantier est aussi engagé avec la démolition de la coursive, d'une partie des garages et de certains murs entre plusieurs espaces extérieurs.

ÉCOLES Des activités sur le temps du midi



Atelier dans le cadre du fil rouge de l'année autour du cinéma.

Depuis la rentrée de septembre 2018, la semaine de classes a été ramenée à 4 jours.

Afin de garder le bénéfice de la politique menée de 2014 à 2018 (Temps d'activités péri-éducatifs (TAP) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires), la Ville propose des Temps d'Activités du Midi (TAM) pour les demi-pensionnaires.

Sur les quatre jours de classe hebdomadaires, un jour est consacré à un temps fort dans chaque école. Les trois autres jours, les enfants bénéficient de petites activités semblables à celles proposées pendant les TAP et encadrées par les agents de l'école. Ces temps d'activités sont de 45 minutes.

Un temps fort par semaine se déroule autour d'une thématique commune aux 4 écoles de Flers. Le fil rouge pour l'année étant le cinéma, les activités proposées auront donc un lien avec cette thématique. De même, les animations sont développées autour des menus à thème abordés périodiquement en restauration scolaire : « La pomme » pour la semaine du goût en octobre, « Mexicain Tex-Mex » et « Pensons à notre planète » en novembre et « le cinéma » en mars.

Ce temps fort peut également reprendre une thématique abordée en classe. L'intégrer dans les activités permet alors de créer le lien entre les différents temps de l'enfant dans l'école.

Déroulement du TAM

Pour mener à bien les TAM, la Ville s'appuie sur ses 5 Agents d'Accompagnement Péri-scolaires, diplômés de la filière animation et répartis dans chacune des écoles élémentaires.

Une fois par semaine, sur chacune des écoles, ils se réunissent et mutualisent leurs compétences en organisant les ateliers. Les enfants inscrits s'engagent pour la période scolaire entière. Soit les 7 semaines entre deux périodes de vacances.

Le TAM est construit de manière identique pour chaque école autour de 4 thématiques :

- **Je bouge** : activités sportives de plein air ;
- **Je crée** : activités de loisirs créatifs, de motricité fine ;
- **Je m'exprime** : activités d'expression orale ou écrite ou visuelle ;
- **Je joue, je me détends** : activités de jeux ludo-éducatif, de lecture, de repos et d'imitation.

Exemple : le lundi à l'école Les Vallées

57 enfants étaient inscrits sur la période de septembre/octobre. Les 5 ateliers étaient organisés autour des 4 thématiques retenues avec le cinéma en fil rouge.

L'école travaillant sur l'axe du cirque, le temps périscolaire a intégré le cirque et le cinéma dans les animations. Le film *Chocolat* a été visionné en fin de période.



Activités extérieures à la fois sportives et ludiques.

➤ En bref !

Rentrée scolaire 2019

Afin de préparer la rentrée 2019/2020 des enfants flériens, les inscriptions scolaires ont lieu du **lundi 4 mars au Vendredi 26 avril inclus**, à la Mairie, service scolaire périscolaire.

Se présenter avec les documents suivants : livret de famille, jugement de divorce (selon situation familiale), justificatif de domicile récent (moins de trois mois), pour les personnes hébergées, attestation sur l'honneur et justificatif de domicile de l'hébergeant + un justificatif à votre nom (avec adresse de l'hébergeant), carnet de santé de l'enfant, certificat de radiation de l'établissement fréquenté précédemment (si nécessaire).

Permanences de la Mutuelle complémentaire

Flers - Foyer Monge - 9, rue Jules-Gévelot

- mercredi 6 mars : 9h/12h
- mercredi 5 avril : 9h/12h
- mercredi 15 mai : 9h/12h
- mercredi 5 juin : 9h/12h
- mercredi 3 juillet : 9h/12h

La Selle-la-Forge - Mairie

- mercredi 13 mars : 9h/12h
- mercredi 22 mai : 9h/12h
- mercredi 10 juillet : 9h/12h

+ d'infos : ASP BTP Mutuelle santé ;

6, rue Saint-Nicolas ;
14050 Caen Cedex 04 ;
02 31 50 35 50 ;
aspbtp@aspbtp.fr ; www.aspbtp.fr

Circulation interdite

La circulation est dorénavant interdite, sauf aux riverains, à tout véhicule sur le chemin situé entre le 127 et le 379, **rue de la Blanchardière**.

Rue de la République : stationnement autorisé côté impair uniquement sauf devant les immeubles numérotés 5 et 7.

Chemin rural n°26 situé lieu-dit Montagnou : ce chemin est dorénavant une voie sans issue. Le stationnement prolongé des véhicules y est interdit.

Pêche sur les étangs du château

- La pêche est **interdite jusqu'au samedi 16 mars 2019** inclus pour rempoissonnement.

- La pêche sera **interdite jeudi 4 et vendredi 5 avril, jeudi 30 et vendredi 31 mai 2019** pour rempoissonnement.

- La pêche est **interdite jusqu'au mardi 30 avril 2019** inclus pour les carnassiers. Ouverture le mercredi 1^{er} mai.

- Rappel : La pêche sera limitée à 10 truites par jour et par pêcheur. La taille minimale des captures est fixée à 50 cm pour les sandres et 60 cm pour les brochets. Les carpes doivent être remises à l'eau.

GYMNASÉ JEAN-MONNET Mise en service pour la rentrée de septembre

Les élèves du collège Jean-Monnet et les clubs sportifs devraient retrouver leur gymnase pour la rentrée de septembre. Pour les archers, il faudra patienter jusqu'en janvier 2020.

Le chantier est prévu durer huit mois pour les travaux de réhabilitation du gymnase et donc un peu plus longtemps pour la construction du pas de tir à l'arc.

Le gymnase livré pour la rentrée

Le programme donne la priorité à la rénovation du gymnase afin que les collégiens et les associations en disposent pour septembre. Les premiers travaux ont porté sur le désamiantage de l'équipement, en zone confinée, en début d'année. La phase de démolition de la charpente et du bardage touchés par le sinistre a suivi. Dans le même temps, les artisans ont rénové le bardage, les vestiaires et la chaufferie.

Salle de tir à l'arc en 2020

Si le terrassement de l'extension est terminé,



Une bonne nouvelle pour les utilisateurs du gymnase (collégiens, clubs sportifs) accueillis dans d'autres structures depuis près de 3 ans.

la construction sur pilotis du pas de tir couvert de 700 m² débutera en avril, avec dessous un espace de rangement de matériel de voirie. La petite A devrait en disposer en début d'année prochaine. Cette réalisation permettra aux archers de s'entraîner et d'accueillir des compétitions en salle. Depuis le sinistre, ils se rendent à la salle communale de La Selle-la-Forge.

55 % de subventions

Le coût de cette rénovation/extension s'élève à 2 065 686 € HT (2 478 823 € TTC). Le projet est subventionné à hauteur de 1 128 649 € (55 % du montant HT) par : État 634 549 € (Politique de la ville, FSIL et équipement des territoires ruraux), Région 244 100 € et Département 250 000 €.

CIMETIÈRE Allées végétalisées testées

La Ville a engagé un programme de végétalisation du cimetière dans la perspective d'abandonner l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics.

Cet abandon s'inscrit dans le cadre d'une démarche de préservation de l'environnement imposée par la loi. Celle-ci aboutira, au 1^{er} janvier 2022, à l'interdiction totale de commercialiser et de détenir ces produits. Il convient donc de changer nos pratiques et de repenser notre façon d'entretenir le cimetière. C'est la raison pour laquelle, le service des espaces verts de la Ville a effectué des travaux de végétalisation de 14 allées du cimetière (1 600 m³ test).

Un cimetière plus paysager

Deux allées ont été engazonnées par placage. Les douze restantes seront profilées et engazonnées en avril par ensemencement. Elles remplaceront les allées en gravier dont l'entretien nécessitait l'utilisation de produits chimiques.



Dans quelques mois, 14 allées du cimetière de Flers seront végétalisées.

Cette gestion écologique du cimetière modifiera l'aspect du site funéraire : plus paysager et moins minéral. De plus, la présence d'une flore spontanée n'est pas le signe d'un manque d'entretien

mais celui d'un nécessaire changement de nos paysages.

Tolérer quelques herbes, c'est protéger notre environnement et notre santé.

POLICE MUNICIPALE S'affirmer comme service de proximité



Pour la Ville de Flers, la police municipale représente un coût annuel de l'ordre de 300 000 €.

Le 2 janvier 2018, la police municipale de la Ville de Flers prenait officiellement ses fonctions. Elle compte 6 policiers municipaux (dont le responsable et un adjoint) et 2 Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

Au terme de cette première année, la police municipale est un service parfaitement ancré dans la vie quotidienne de la ville et des Flériens avec 342 interventions en 2018 qui se sont traduites par 17 interpellations avec remise aux officiers de police judiciaire (OPJ) de la police nationale. Cette année 2018 s'est, en premier lieu, traduite par une baisse des incivilités permanentes et des rodéos urbains. De manière générale, un climat plus apaisé s'est installé en ville.

Patrouilles sur toute la ville

Elle a assuré 3975 heures de présence physique renforcée sur le territoire communal en 2018 (304 jours pour 13h/jour). 53 % de ce temps de travail a été consacré aux patrouilles (319 pédestres en centre-ville et 51 à l'extérieur du centre). Des patrouilles

sont aussi effectuées via le réseau des bus urbains et aux abords de la gare routière, des établissements scolaires...

Complémentaire de la police nationale

Grâce à la convention de coordination signée fin 2017, la police municipale intervient comme force de sécurité complémentaire de la police nationale sur le territoire communal.

L'efficacité et la réactivité des forces de sécurité s'en trouvent améliorées au niveau du suivi des véhicules ventouses, constats d'infraction (hors stationnement), actions concertées quartiers Pont-Féron et Saint-Michel et en renfort aux patrouilles de la police nationale. Cette complémentarité s'est aussi traduite par des interventions sur des incivilités de la vie quotidienne (nuisances, différends de voisinage (37 interventions), constats de dégradation ou d'infraction (14)...) précédemment non traitées ou par courrier administratif. Elle a aussi permis de sanctionner des stationnements dangereux et très dangereux (964 timbres amendes).

Police de proximité

À l'heure du bilan, il faut aussi évoquer un futur qui passe plus de patrouilles pédestres en ville et dans les quartiers. **« Il ne faut toutefois pas baisser la garde et aller vers une police de**

proximité », précise Yves Goasdoué, maire. Cette présence peut par exemple se traduire par la participation de la police municipale à des actions des Maisons d'activités avec les jeunes. **« Plus les jeunes rencontreront les policiers municipaux en dehors du cadre répressif, plus ils apprendront à les connaître et établiront un dialogue avec eux ».**

Par ailleurs, les policiers municipaux vont être dotés en caméras mobiles. Les enregistrements pourront être exploités par les OPJ de la police nationale. Ces caméras protégeront les agents dans leurs missions (interpellations), ainsi que l'utilisateur interpellé.

Vidéo protection en 2019

Voulue par les élus pour rassurer les habitants, la vidéo protection ne pouvait se faire sans la création du service chargé de gérer la vidéo protection (visionnage sur les écrans de contrôle).

Le déploiement du dispositif (fibre optique) commencé fin 2018, se poursuit en 2019 avec l'aménagement et l'équipement du centre de supervision urbain (CSU) principal à l'Hôtel de ville et les premiers équipements en caméras de points de surveillance.

La réalisation du CSU au commissariat (continuité de surveillance la nuit) et la poursuite de l'installation de caméras suivront avant l'été.

SOLIDARITÉ Au cœur des actions du CCAS

Tous les ans, le CCAS de la Ville clôture l'année et débute la suivante par trois événements traditionnels et très attendus : le goûter-spectacle de Noël des résidents du foyer Monge, le Noël solidaire avec spectacle des familles du CCAS et des associations caritatives et enfin les vœux aux acteurs sociaux intervenant sur la ville.

A ces temps forts, il faut associer l'organisation de la Semaine bleue en octobre, les ateliers de l'épicerie sociale, et, nouveauté 2018, avec la recyclerie Les Fourmis vertes (CCAS et Aloës).

Noël solidaire

En réunissant 300 personnes sous le chapiteau du cirque Tempo, le CCAS et les associations caritatives de Flers : Aloës, Secours Populaire, Secours Catholique, Restaurants du cœur et Solidarité Bocage, ont ajouté la magie du cirque à celle de Noël.

L'événement a permis de fédérer les associations de la Ville sur un projet mutualisé, festif et de qualité, en utilisant les ressources du territoire à savoir le cirque Tempo.

Cette réunion, sur un même événement, des familles suivies par les associations a permis



Pour les résidents de Monge, le goûter-spectacle de fin d'année est un moment de retrouvailles à ne pas manquer.

de générer plus de proximité, de renforcer les liens entre habitants et de permettre aux bénéficiaires, élus, salariés et bénévoles présents d'échanger, partager.

Évolution des demandes d'aides

Cette solidarité pour le spectacle de Noël se retrouve tout au long de l'année entre le CCAS et ses partenaires des services sociaux et associations intervenant sur la ville. « **Sans elles de plus en plus de nos concitoyens seraient encore plus en difficulté** », a souligné Yves Goasdoué, maire de Flers, président du CCAS, lors de la réception des

associations et professionnels partenaires du CCAS, en début d'année.

Face aux difficultés du quotidien, à la complexité des dispositifs existants, les demandes d'aides émanent de plus en plus de publics encore « inconnus » des services : seniors, jeunes, voire même très jeunes en grande détresse personnelle et matérielle, mais aussi salariés (temps partiel, alternance, intérim et ASSEDIC).

Le président du CCAS a « **remercié les bénévoles qui œuvrent au service de nos concitoyens qui ont le plus besoin de nous** ».

PODIUMS 2018 Beau cru pour le sport flérien

La cérémonie annuelle de remise des récompenses aux meilleurs sportifs et clubs soutenus par la Ville de Flers et Flers Agglo a eu lieu fin novembre.

Yves Goasdoué, maire de Flers, Jean-Pierre Hurel, maire-adjoint délégué au Développement du sport et aux grandes manifestations sportives, ont remercié les clubs, leurs licenciés pour leurs performances 2017 / 2018 et tous les bénévoles qui, par leur engagement, participent à la dynamique et à l'attractivité du territoire.

Douze récompenses ont été remises dans les 4 catégories retenues : prix individuels, collectifs, spéciaux et bénévolat.

Le maire de Flers a également remis la médaille de la Ville à Jérémie Lange (Boxing Club Flérien) champion de France dans la catégorie Handicap Mental.



Les lauréats 2018 réunis sur la scène du Centre Madeleine-Louaintier.

Quatre autres sportifs flériens ont participé aux compétitions nationales dans leur sport :

- Neilan Chancerel (Tir à l'arc Petite A) champion régional, sélectionné au Championnat de France Fédéral tir à 50 m ;
- Marie Delarue (14 ans) et Stacy Papillon-Guillaume (10 ans) (Flers Gym) duo de gymnastique acrobatique, 16^e sur 50 en finale nationale à Belfort ;

- Noa Huard (Judo Club Flérien), classé parmi les 10 meilleurs arbitres français et médaillé de bronze au championnat de France Espoir 2018.

d'infos :
+ **Palmarès 2018 complet sur**
[www.flers-agglo.fr/
podiums-sportifs-2/](http://www.flers-agglo.fr/podiums-sportifs-2/)

➤ Tribunes

Le mot de la majorité municipale

Oui, soyons positifs.

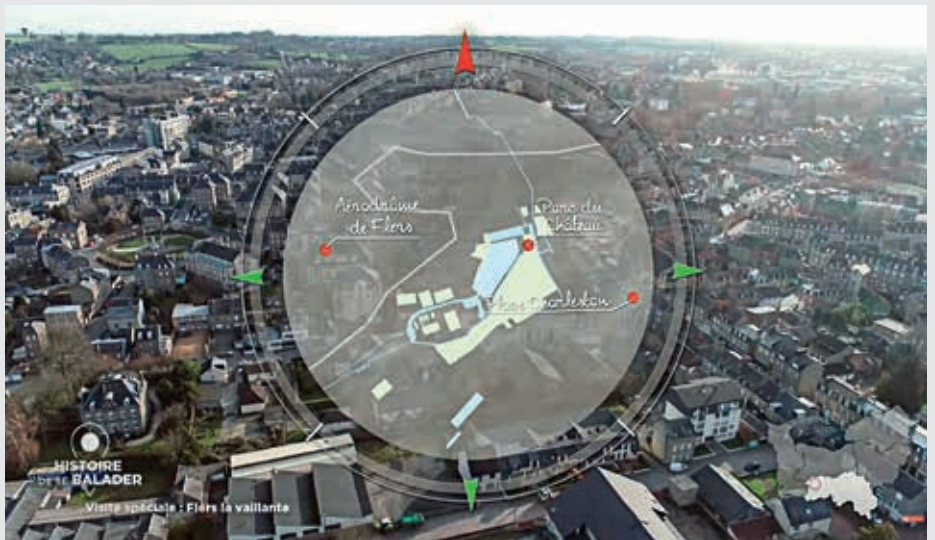
Mais soyons le réellement dans les faits et les actes.

Pour ce faire, la majorité municipale a décidé de ne pas répondre au texte de l'opposition. Il ne s'agit en aucun cas d'une forme de mépris ce qui serait la pire des choses. Simplement, les réponses ont déjà été apportées publiquement à de très nombreuses reprises.

À la place, la majorité municipale a décidé de populariser le superbe film réalisé par Vincent Chatelain et France 3 Normandie pour l'émission **HISTOIRE DE SE BALADER : Flers la Vaillante**.

C'est un cadeau pour tous les amoureux de notre territoire et une reconnaissance pour la Ville et son agglomération qui soutiennent ou sont à l'origine des sujets évoqués : Flers Virtuel, Rando cyclo, histoire des mines de fer, équipement du Mont-de-Cerisy...

Pour passer un bon moment qui donne la pêche et qui rend fiers de Flers, tous à vos ordinateurs : <https://urlz.fr/8Pzk>



L'opposition s'exprime

Soyons positifs.

Représentant près de la moitié des Flériens, notre action dans la « minorité » est, il faut l'avouer, frustrante et inconfortable.

Frustrante car les décisions étant déjà prises avant même les commissions, cela nous limite à analyser le travail de l'actuelle majorité dont le rôle est bien sûr de dérouler son programme. Mais c'est notre rôle le cas échéant de l'amender, de réfléchir à des solutions alternatives et innovantes quand le débat tourne en rond. Nous ne sommes pas toujours écoutés, sauf à reprendre nos projets comme la police municipale et les caméras de vidéo protection que M. le maire a longtemps refusées en bloc : « *Je considère que les fonctions de répression relèvent de l'État. Le maire ne doit pas se transformer en cow-boy. Une police municipale fragiliserait le commissariat (...) Je ne veux pas de caméras de grande voirie où l'on surveillerait qui se balade en ville. (...) Je n'ai pas l'intention de couvrir la ville de caméras.*¹ » Nous nous félicitons évidemment d'un tel revirement, mais pourquoi le faire en fin de mandat, si proche des municipales de 2020... tiens donc ?

Inconfortable aussi. À force de lever des lièvres et d'oser la critique, on nous accuse de nous opposer sans proposer, ce qui est faux à chaque fois. On nous accuse aussi de manœuvres politiciennes voire d'amateurisme. Nous mépriser et nous disqualifier est une façon classique d'interdire le débat. Cette vieille méthode politique doit cesser, c'est elle qui a récemment levé un vent de colère en France.

Oui, nous privilégions l'aspect humain, l'écoute des réalités et du quotidien. Oui, nous sommes de simples citoyens élus et nous formons une équipe soudée par le vœu de défendre et développer Flers. Nous ne critiquons jamais les personnes, seulement les idées car le débat doit porter sur le fond dans l'intérêt du bien commun et être... positif.

¹ Orne Combattante, 27/02/14

OPAH RU L'habitat au cœur du projet urbain

Depuis septembre 2018, la Ville de Flers et Flers Agglo ont engagé trois programmes pour le centre-ville.

Après la convention Action Cœur de Ville en septembre dernier, en attendant celle sur le projet Ville de la Reconstruction avec la Région (1,942 M € d'aides), Flers Agglo a paraphé la convention OPAH RU*, volet habitat du programme Action Cœur de Ville, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 janvier 2024.

Ces programmes s'inscrivent dans la politique ambitieuse de soutien à la dynamique du centre-ville pour favoriser le retour d'habitants, mouvement récemment amorcé.

Qu'est-ce qu'une OPAH RU ?

À la différence des OPAH classiques qui couvrent le territoire de Flers Agglo jusqu'en 2020 (Le Fil Flers Agglo p. 14), l'OPAH RU permet de traiter en complémentarité l'espace public et la rénovation de l'habitat de Flers.

Elle se réalisera en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département de l'Orne et la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts).

Les objectifs de l'OPAH-RU

Après les réaménagements des places Charleston, Saint-Germain et Vayssières et la piétonisation de la rue Saint-Germain, ce programme a pour but de rénover le parc immobilier ancien du centre-ville et du quartier de la gare.

Il s'agit d'inciter le maximum de propriétaires à améliorer les logements qu'ils habitent ou qu'ils proposent à la location, pour qu'ils offrent toutes les conditions de confort, de sécurité, d'économies d'énergie et d'accessibilité.

Cette ambition affirmée s'attachera aussi à lutter contre l'offre de logements indignes.

L'objectif est de réhabiliter 190 logements sur 5 ans : 110 occupés par des propriétaires et 80 occupés par des locataires.

En outre, afin de favoriser les investissements



Avec l'OPAH RU, l'objectif est de fixer sur Flers et l'agglomération une partie des 2000 à 3000 salariés qui viennent chaque jour travailler sur notre territoire sans y habiter.

privés et améliorer le cadre de vie, Ville et Agglo vont investir sur les espaces et équipements publics, les transports et accompagner la modernisation des commerces et des services.

Des financements conséquents...

Pour permettre les travaux de rénovation des logements et des espaces communs (intérieurs et extérieurs), d'importantes aides nouvelles sont mises en place pour les propriétaires et syndics de copropriété dont les projets sont situés dans le périmètre défini du centre-ville et du quartier de la gare.

Avec la convention d'OPAH-RU, signée par l'État, le Département, la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) et Flers Agglo, 3,5 M € d'aides aux travaux sont prévus par l'ANAH et les collectivités, dont 1,3 M € de Flers Agglo et de la Ville de Flers. L'objectif est de générer 7 M € de travaux.

... et accompagnement gratuit

Flers Agglo propose un accompagnement technique gratuit des propriétaires avec l'opérateur CDHAT. Le CDHAT informe sur les travaux éligibles, examine les projets, analyse les devis, mobilise les aides financières et accompagne les personnes dans le montage du dossier de subvention.

* Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain



Pour en savoir plus :

CDHAT Flers :
sur rendez-vous
au siège de Flers Agglo :
41, rue de la Boule ; 02 31 53 73 73

➤ En bref !

Concours des maisons fleuries 2019

La Ville de Flers invite tous les habitants amoureux de la nature et du fleurissement et qui contribuent à l'embellissement de la ville, à participer au concours des maisons fleuries.

Ce concours met en valeur le travail de ceux qui consacrent une partie de leur temps libre à fleurir leur jardin, mais aussi tous ceux qui habitent en immeuble et fleurissent leurs terrasses, balcons ou rebords de fenêtres.

Tout le monde peut s'inscrire : particuliers, commerçants, agriculteurs, entreprises mais aussi bâtiments publics.

Il est possible de s'inscrire à partir du 15 mars et jusqu'au vendredi 5 juillet à la mairie de Flers, Service citoyenneté et vie quotidienne (Bulletin d'inscription également au bureau d'information de l'Office de Tourisme à Flers).

Le jury passera durant l'été et la remise des prix se déroulera en octobre.

Catégories : Maison avec jardin très visible de la rue ; Bâtiment ; Maison avec terrasse sans jardin visible de la rue ; Maison avec fenêtres, murs ou balcons fleuris ; Hôtel/Restaurant ; Exploitation agricole ; Entreprise.

État-civil : chiffres 2018

Voici quelques données chiffrées enregistrées en 2018 par le service état-civil de la Direction Services au Public de la Ville de Flers.

- **Naissances en 2018**
806 (881 en 2017) en 2018 : 426 garçons, 380 filles ; 152 parents domiciliés à Flers.
- **Palmarès des prénoms**
Garçons : Louis (9), Léo et Maël (8), Ethan et Raphaël (7).
Filles : Jade (9), Chloé, Emma, Inès et Romane (7), Adèle, Anna, Léa, Lola et Rose (6).
- **Décès**
481 l'année dernière (441 en 2017).
- **Mariages**
40 ont été célébrés contre 46 en 2017.
- **Documents délivrés**
Pacs 27 enregistrés, 3 modifiés, 95 dissous
Carte nationale d'identité : 2 241 (2 155) ;
passeports 1 237 (1 435)
Demandes d'actes (notaires et particuliers) : 15 599.

Parcelles à vendre

La Ville de Flers vend quatre lots dans le lotissement de la rue du Noroit (route de Domfront - rond-point des Fleurs). Les surfaces, comprises entre 400 et 636 m², sont libres de constructeur. Prix de 21 600 € à 36 600 € TTC.

Contact : urbanisme@flers-agglo.fr
ou 02 33 98 44 30.

